

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire  
Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire  
Unité Protection et Police de l'Eau  
Cité Administrative  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX 01

Nos réf. : MA-2018-09-0195  
Vos réf. : 49-2018-25

Nantes, le 5 septembre 2018

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'autorisation environnementale relatif au projet d'extension d'un élevage avicole sur la commune de Mauges-sur-Loire porté par l'EARL CORABOEUF.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 4 septembre 2018.

Les aménagements supplémentaires sont situés en dehors du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, contrairement à certaines parcelles du plan d'épandage. Sur le territoire de Mauges-sur-Loire, aucune règle n'encadre l'épandage de matières organiques. La seule règle existante concerne le respect de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur le bassin versant de l'Érdre. Le bureau de la CLE ne peut donc pas émettre d'avis sur ce dossier. Il est toutefois attentif aux projets localisés sur son territoire et vous fait part de son analyse au regard des thématiques concernées par le SAGE.

Dans le cadre de cette extension d'élevage, la gestion du fumier fait l'objet d'un plan d'épandage de 800 hectares dont certaines parcelles sont situées en zone inondable. Une dégradation de la qualité bactériologique des eaux superficielles pourrait ainsi intervenir en cas d'inondation des zones concernées. Ce risque d'inondation n'est pas appréhendé dans le dossier déposé.

**Ainsi, le bureau de la CLE demande que le pétitionnaire puisse apporter des précisions quant au risque d'inondation des parcelles concernées par le plan d'épandage (identifications des zones inondables, risques sanitaires) et étudier l'éventualité d'une exclusion des parcelles les plus exposées au risque.**

Le dossier indique un stockage du lisier issu de l'extension de l'élevage dans une fosse existante (en partie sollicitée par l'élevage actuel) et dans une poche supplémentaire à aménager.

**Le bureau de la CLE demande que le pétitionnaire puisse apporter des précisions sur le volume de lisier à stocker annuellement pour l'ensemble de l'exploitation (élevage actuel et extension) au regard des capacités de stockage proposées dans le dossier et qui semble sous-évaluées.**

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire